

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

“ LOHENGRIN ” A PARIS

1,008 ARRESTATIONS

MANŒUVRES ANGLAISES

Est-ce vraiment un canard ? Il est bien avéré qu'une division navale anglaise se promenait dans la mer Egée, non loin des Dardanelles, et qu'elle a débarqué des troupes dans l'île de Mételin, sur un promontoire ou sur un îlot qui sentait son Gibraltar.

Même si l'on admet qu'il n'y a eu qu'un malentendu, on jugera que nos amis de Portsmouth en prennent à leur aise avec la tranquillité générale.

La question des détroits est une création du Standard et de ses confrères. En réalité, le Bosphore et les Dardanelles sont fermés aux navires de guerre de toutes les nations, comme l'exigent les traités.

Si l'on a feint de s'effrayer à Londres, c'est pour l'amour de l'art ou de la chicane, c'est parce que les Anglais ne souffrent pas que le Sultan se montre vis-à-vis de la Russie prudent et courtis.

Tout ce bruit mené par les novellistes et les faiseurs d'articles des journaux de Londres avait pour objet d'intimider le Sultan, de le rappeler à son devoir de vassal et surtout de lâcher quelques bordées de lieux communs contre l'ambition russe.

Nos confrères d'outre-Manche ont l'habitude de déclamer contre les empiétements de la Russie; c'est pour eux un plaisir et un besoin. C'est par là que les conservateurs se flattent de tenir ou de ramener les électeurs; c'est la forme traditionnelle et perpétuellement exploitée du chauvinisme britannique.

Ils pourraient bien être pris dans leur propre piège. La campagne dont nous parlons a été marquée jusqu'ici par une série de désastres. Les Russes ont hâssé les épaules; les Allemands ont déclaré tout net qu'ils n'étaient pas dupes de ce zèle inattendu pour la sécurité des mers et qu'ils ne se souciaient pas de partir en guerre pour une querelle qui ne les touche pas.

Le sultan, au lieu d'être intimidé par tout ce tapage, en a été froissé, a congédié un ministre trop docile aux inspirations de la triple alliance et a fait comprendre qu'il entendait rester maître chez lui.

Puis, après avoir crié par-dessus les foies que les traités étaient violés, voici que les Anglais sont accusés d'un coup de main qui serait la violation la plus effrontée de ce qu'il y a de plus sacré dans le droit des gens. C'est d'eux qu'on se méfie; c'est sur leurs faits et gestes qu'on jette un regard inquiet, et on les a crus capables de crier au voleur pour faire main-basse sur le bien d'autrui.

Une fois de plus on aura dit des Anglais: « Il faut toujours qu'ils prennent quelque chose. » Etait-ce à tort? Pour aujourd'hui peut-être; mais non pas pour hier, ni sans doute pour demain. Une fois de plus, on aura traduit la noble devise: « Honni soit qui mal y pense! » par cet avertissement: « Gare à vos poches! »

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 16 septembre.

NOUVELLE DIPLOMATIE

Nous allons avoir à Paris un nouveau diplomate, un représentant de la Norvège. L'article premier de la Constitution du Royaume-Uni de Suède et de Norvège porte que chaque pays est doté d'un ministre distinct; mais, jusqu'à une chancellerie unique dirigeant les affaires extérieures.

Un portefeuille des affaires étrangères va être créé pour la Norvège et, fait curieux au point de vue diplomatique, un seul royaume aura deux plénipotentiaires accrédités auprès de chaque État.

LE BUDGET DE LA MARINE

M. Henri Brisson a terminé son rapport sur le budget de la marine; ce rapport sera distribué la semaine prochaine.

LE DIVORCE DE M^{lle} WILSON

On assure qu'une demande en divorce va être introduite par M^{lle} Wilson contre son mari. La Patrie, qui se fait l'écho de ce bruit, ajoute qu'il y a trois mois il avait déjà été question de ce divorce, un journal de Paris en avait même fait mention, à mots très couverts.

A ce moment, la famille Grévy était par-

venue à éteindre ce bruit, par respect pour l'ex-président de la République dont on ne voulait pas troubler les dernières années. Aujourd'hui il n'est plus de même et M^{lle} Wilson semble décidée à donner un libre cours à ses intentions primitives.

L'ÉTAT DES RÉCOLTES

Un des membres du Congrès de la muennerie a exprimé, dans la séance d'hier, le regret que le ministère de l'Agriculture n'ait pas encore donné le résultat des récoltes de l'année courante.

Cela vient de ce que les moissons ayant été faites un mois plus tard que les années antérieures, le travail de statistique réclamé n'est pas encore terminé; il sera communiqué aux intéressés vers le 10 octobre.

UN ITALIEN EXPULSÉ

L'Italien Ghio, qui a lacéré, au Cannet, des drapeaux français, a comparu devant le tribunal de simple police, ce matin, à Cannes.

Il a été condamné à 15 francs d'amende et aux dépens et son expulsion a été ordonnée.

GREVE AU HAVRE

Ce matin, tous les ouvriers des docks du Havre se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de 1 fr. par jour, leur salaire quotidien étant de 5 francs.

Jusqu'ici tout est calme.

LES RÈGLEMENTS SANITAIRES AU CAIRE

Le conseil des ministres du Caire a repoussé une demande faite par les agents diplomatiques de France et de Grèce pour proroger l'application des règlements sanitaires votés par la cour d'appel.

GUERRE ET MARINE

Paris, 16 septembre.

La tenue de la cavalerie. — Le ministre de la guerre a l'intention de simplifier la tenue de la cavalerie.

Au lieu de trois vêtements, les cavaliers n'en auront plus qu'un en drap et un en toile.

La suppression de la veste de drap est déjà décidée pour treize régiments de cuirassiers, qui ne conserveront que la tunique ample et la blouse de toile.

La tunique ample dont ils font usage sera désormais portée par eux dans toutes les circonstances où, jusqu'ici, ils faisaient usage de la veste.

Bien entendu, la mesure ne sera appliquée que peu à peu, au fur et à mesure de l'épuisement des approvisionnements actuels de vestes, de façon à ce qu'il n'en résulte aucune dépense supplémentaire pour l'État.

Mais dès maintenant la confection des vestes pour cuirassiers va être interrompue.

M. de Miribel grand-croix. — Il n'a nullement été question au ministère de la guerre d'élever, ainsi qu'il a été annoncé, M. le général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée, à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

M. le général de Miribel est grand-officier du 8 juillet 1889, et les lois et règlements qui régissent l'ordre national portent qu'un grand-officier ne peut être élevé à la dignité de grand-croix qu'après cinq ans de grade.

L'INCIDENT DE SIGRI

La direction de l'agence Havas communique la note suivante aux journaux:

Il est acquis aujourd'hui que ce sont les conseils de plusieurs grandes puissances à Mételin et à Smyrne qui ont débarrassé à Constantinople la nouvelle du débarquement des troupes anglaises à Sigri.

Notre correspondant à Constantinople ayant en connaissances de ces télégrammes, n'a pas hésité, vu leur caractère officiel, de nous adresser les renseignements qu'ils contiennent; nous estimons qu'il a fait son devoir.

La direction de Paris a-t-elle en tort à son tour de les communiquer à la presse française, sans perdre de temps; nous pensons que professionnellement nous n'avions pas le droit de les mettre sous le boisseau, nous posons la question pour l'avenir, car pour le présent elle est vidée par la confirmation officielle du débarquement.

Quant aux interprétations qu'on nous donne les journaux de Paris à la nouvelle sèche, telle que nous l'avons publiée, nous nous bornons, n'y étant pour rien, à renvoyer ces journaux aux commentateurs fournis ce matin par le journal officieux du cabinet anglais, le Standard.

Le même fait s'étant produit en 1878, quand l'agence Havas annonça le passage des Dardanelles par la flotte anglaise, à Paris et à Londres ce fut une pluie d'accusations et de démentis dont plusieurs officiels; vingt-quatre heures après il fallut reconnaître l'exactitude de nos nouvelles. La flotte anglaise après avoir reçu l'ordre de se rendre à Gallipoli puis de revenir dans la baie de Desika avait définitivement à la date indiquée par nous franchi les Dardanelles, pour aller s'embarquer aux îles des Princes.

Si ce jour-là nous n'avions pas publié nos télégrammes de Constantinople sous prétexte que personne n'avait connaissance du fait, la presse française eût été privée d'une nouvelle de première importance.

Les menaces du « Standard »

Voici l'article du Standard, auquel cette note fait allusion:

« A tout prendre, la nouvelle de l'occupation de Sigri n'aura pas été faite stérile, elle servira à donner une idée plus exacte de l'état des forces qui sont appelées à intervenir dans les affaires européennes.

L'opinion publique devrait bien reconnaître, en Europe, dit l'organe officieux de Lord Salisbury, que la Grande Bretagne, bien qu'étant l'Etat le plus pacifique qui existe au monde, n'hésiterait pas le cas échéant, à défendre ses intérêts et ceux des nations amies. Que la Russie ne se fasse donc pas d'illusions, la Grande Bretagne ne lui permettra jamais de s'emparer des Dardanelles.

« Tant que la Turquie ne faillira pas à ses devoirs, les forces britanniques n'interviendront, ni directement ni indirectement, dans ses affaires; mais, le jour où elle montrera infidélité à sa mission, ce jour-là, la Grande Bretagne agira.

L'opinion publique, en Europe, n'a pas été longtemps à reconnaître que si la Russie avait obtenu le libre accès de la Méditerranée pour sa flotte de guerre, la Grande Bretagne aurait bien vite trouvé le moyen d'annihiler cet avantage.

« Quoi qu'il en soit, à dater de ce jour, la vigilance du cabinet britannique redoublera et si l'occasion s'en présentait, la flotte britannique serait bientôt renforcée, dans ces parages, par la flotte italienne. L'Autriche-Hongrie, continue le Standard, ne restera pas en arrière, et dans l'intérêt bien compris de la Bulgarie, nous aurons le droit de rejeter de notre côté. L'intérêt de nos diverses nations forme une chaîne que la Russie ne pourra jamais briser.

Le czar ne peut compter que sur le concours de la Serbie et du Montenegro, car ainsi que l'insinue un journal conservateur, les sympathies de la France ne se traduisent point par une intervention active; à part cette puissance, avec si peu d'outils dans son jeu, le czar ne devrait pas avoir envie de recommencer.

L'Opinion en Russie

Saint-Petersbourg, 16 septembre.

Les journaux russes publient sans commentaires la nouvelle concernant le débarquement à Sigri et les démentis anglais.

Le Nouveau Temps seul ajoute que si la version du Daily Telegraph, représentant le débarquement des marins anglais à Sigri comme ayant un simple but d'exercices de descente est exacte, l'Angleterre a agi néanmoins d'une manière étrange et que de semblables innovations militaires constituent une violation de territoires étrangers.

Il demande ce que l'on dirait si les marins

des autres pays imitaient cet exemple et faisaient la même expérience sur une île anglaise.

Les journaux russes considèrent les informations fausses et invraisemblables des journaux allemands et anglais concernant les prétendus projets de la Russie contre la Turquie, comme des manœuvres destinées à exciter la défiance du Sultan pour le détourner de sa politique amicale avec la Russie.

Les dépêches officielles

Sofia, 16 septembre.

Voici, au sujet de l'affaire de Sigri, le texte même de la dépêche reçue dimanche par l'ambassade:

Mételin, 16 septembre, 9 h. 30 matin.

Les Anglais sont débarqués avec des canons à Sigri, sans permission; ils se sont installés sous des tentes, sur l'îlot, entouré de torpillés.

Le gouverneur a demandé des explications au vice-consul anglais à Mételin.

Sir W. White a fait donner des explications verbales à la Porte, au sujet du débarquement des Anglais à Sigri; mais le ministre des affaires étrangères a adressé une note à Sir W. White, demandant que ces explications lui soient envoyées par écrit.

Sir W. White n'a pas encore répondu.

On croit qu'il attendra le rapport de l'amiral Kerr.

LE RÉGIME DES FORÇATS

Paris, 16 septembre.

Le Journal officiel a publié un décret, précédé d'un rapport du ministre du commerce et des colonies, et qui a pour objet de modifier le régime disciplinaire des établissements de travaux aux colonies.

Le rapport explique qu'il s'agit de raffermir la discipline ébranlée depuis les adoucissements qui y ont été apportés en 1889, non pas, assurément, en revenant aux châtimens barbares, qui ont été abolis à cette époque, mais en réagissant contre un excès de mollesse qui enlève à la pénalité une grande partie de son caractère répressif et exemplaire. Le décret qui vient d'être promulgué complète d'autres mesures qui ont été prises dans le même sens, au cours des deux dernières années.

Sans examiner aujourd'hui le détail des dispositions qu'il contient, on ne peut qu'approuver la pensée dans laquelle il a été conçu. Depuis longtemps déjà, on se plaint avec raison, que la peine qui occupe le second rang dans l'échelle pénale ait été comme déclassée et qu'elle soit devenue en fait sensiblement moins dure que celles qui sont établies en France, dans les maisons centrales, pour des infractions beaucoup moins graves. On a cité des exemples singuliers de criminels fameux, d'assassins de marque qui, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, ou même à la peine de mort et ayant obtenu une commutation, exerçaient à Nouméa une profession honorable et y menaient une vie douce.

Le sous-secrétariat des colonies s'est préoccupé de cet état de choses, et le décret qu'il vient de préparer et de faire adopter, ainsi que ceux qui l'ont précédé, ont sans doute des effets utiles. Ils font reconnaître, cependant, que cela ne peut suffire à rendre à la peine des travaux forcés, dans les conditions où elle s'exécute actuellement, sa puissance d'intimidation.

C'est le système de la transportation qui doit être modifié. Une commission a été instituée, il y a plusieurs années déjà, au ministère de la justice, pour étudier, la réforme du Code pénal; et son examen devait porter spécialement sur l'échelle des peines et sur les changements à apporter à l'exécution de la peine des travaux forcés.

Qu'est devenue cette commission? Quels ont été les résultats de ces travaux? On l'ignore. Il s'agit cependant d'une réforme importante et qui semblait urgente. Il serait fâcheux qu'elle fût enterrée et oubliée.

C'est le système de la transportation qui doit être modifié. Une commission a été instituée, il y a plusieurs années déjà, au ministère de la justice, pour étudier, la réforme du Code pénal; et son examen devait porter spécialement sur l'échelle des peines et sur les changements à apporter à l'exécution de la peine des travaux forcés.

Qu'est devenue cette commission? Quels ont été les résultats de ces travaux? On l'ignore. Il s'agit cependant d'une réforme importante et qui semblait urgente. Il serait fâcheux qu'elle fût enterrée et oubliée.

Je puis vous parler de l'Assistance judi-

L'Assistance Judiciaire

Les frais de justice. — L'assistance judiciaire. — Augmentation du service judiciaire. — Le lougour des procès.

Au cours de la prochaine session, la Chambre discutera probablement l'intéressant projet de M. Brisson sur les frais de justice.

L'attente de dire que ce projet, longuement élaboré par un esprit qui paraît connaître merveilleusement les questions judiciaires, est d'une conception formidable et, disons le mot irrefutable. M. Brisson trouve avec raison que tout n'est pas pour le mieux dans le rouage judiciaire et que bien des réformes proposées depuis longtemps, s'imposent aujourd'hui, devant les lamentations sans cesse augmentantes des infortunés contribuables qui ont vu, le malheur, une fois au moins dans leur vie, être aux prises avec la rapacité des hommes de loi, et avec les exigences raffinées de l'enregistrement et du greffe.

Il propose donc tout un système nouveau de réglementation administrative, avec lequel bien des abus qui fleurissent aujourd'hui disparaîtraient définitivement.

Ces abus, tous les plaideurs les connaissent, même ceux qui s'en sont tenus à la juridiction des juges de paix et du tribunal de simple police.

Du reste, c'est surtout dans les juridictions inférieures que ces monstruosités éclatent dans toute leur intensité. Pour le tribunal de simple police notamment, la perception des frais se fait d'une façon triste et grotesque à la fois.

L'on sait que le tribunal de simple police juge les conventions conclues sur la voie publique. Si vous avez la maladresse de verser quelques gouttes d'eau sur la tête d'un passant en arrosant vos fleurs; un gardien de la paix requis par votre victime se présente chez vous, verbalise, et quelques jours après, vous êtes assigné à comparaître devant le tribunal de simple police. Là, on vous inflige presque toujours 5 fr. d'amende. Mais vous n'en êtes pas quitte pour si peu.

L'amende s'augmente des frais, qui sont de 15 ou 20 francs. Frais de citation, droit d'enregistrement, etc. Si bien que la peine infligée, que l'on pourrait croire anodin, prend aussitôt d'assez grosses proportions.

C'est en partant de ce principe et en examinant en détails, jusqu'aux plus hantes juridictions, les frais que nécessite une instance, que M. Brisson a trouvé que bien des anomalies existaient, depuis longtemps déjà et qu'il est nécessaire de faire disparaître une fois pour toutes.

Que l'on répartisse plus équitablement les frais de l'instance judiciaire, cela est sans doute profitable et les plaideurs ne s'en trouveront que mieux.

Mais il existe dans le service administratif des tribunaux d'autres anomalies qui ont subsisté jusqu'ici, malgré les plaintes, et nous saisissons l'occasion de les mettre à jour.

Elles sont du reste connues de tous les magistrats, de tous les officiers ministériels, de tous ceux qui s'y intéressent un peu aux choses judiciaires. Tous savent le remède à appliquer à ce mal.

Un vieil avocat, avec lequel nous causions du projet Brisson, nous disait :

L'Assistance judiciaire

— Je n'ai pu étudier qu'imparfaitement le rapport, mais assez cependant pour connaître sa base et le but qu'il désire atteindre. M. Brisson se mettra à dos les huissiers et les greffiers, mais il aura fait une chose profitable.

Cependant, si l'on s'attaque au rouage judiciaire il y a d'autres réformes qui s'imposent, qui sont d'un intérêt commun et qui sont réclamées depuis longtemps.

Si l'on donne un coup de pioche dans le vieil édifice de la justice, il faut le détruire de fond en comble. Et, une des parties les plus branlantes, les plus usées de cet édifice, ajoute notre interlocuteur, c'est l'Assistance judiciaire.

Je puis vous parler de l'Assistance judi-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 17 Septembre (19)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL M^{lle} DE ROYE-TRÉVILLE

— Ah! laissez-moi, dit-elle. Assez de paroles! Torturez-moi! Agissez comme il vous plaira! Je vous dois, je l'avoue, des tourments inconnus, tels que je n'en soupçonnais pas. Mais il est une force qui me soutient: celle d'une conscience tranquille. C'est ce qui me permet de ne pas désespérer. J'ai engagé ma parole, je ne la retirerai pas. M. de Beaulieu, fut-il mort, fut-il sous six pieds de terre, que je lui resterai fidèle.

— C'est votre dernier mot? — Oui. — Prenez garde!

— J'étais née pour une vie heureuse. Grâce à vous, je vais au hasard, devant moi, incertaine de l'avenir. Je puis vous le jurer, pourtant, vous n'abaissez pas mon courage. Morte ou vive, vous n'obtiendrez rien de moi. Je vous hais!

Elle s'approcha plus près de lui et lui jeta à la face, d'une voix sourde, ce mot qui le fit blémir: — Lâche!

Il resta un moment frémissant, livide, la fixant d'un regard tout chargé de menaces.

Elle ne baissa pas le front. — C'est la guerre, dit-elle! Je l'accepte. Je me défendrai. Vous n'avez rien à craindre de moi. Je me garderai seulement, comme je pourrai. Si je suis frappée par vous, votre crime sera plus grand et je mourrai, du moins, la tête haute. Adieu.

— Non, au revoir. Elle s'éloigna. Il la vit rejoindre le général dans la galerie voisine et regagner à son bras les salons où l'on entendait un bruit de valse jouée au piano et les éclats de joie de la jeunesse qui organisait une sauterie improvisée.

Il eut quelque peine à reprendre son empire sur lui-même et à se composer un visage tranquille, tant l'injure de Germaine l'avait atteint en pleine poitrine.

Au moment où il allait quitter son palmier, il entendit une voix railleuse qui lui murmura à l'oreille. — Eh bien!

Il se retourna. La belle Laurence était auprès de lui. — Vous avez promis de suivre mes instructions, dit-il.

— Sans doute. Elle reste intraitable? — Elle adore le vicomte et persiste à l'épouser.

— Je vous félicite. — Je ne crois pas que cette union ait des chances d'être heureuse, dit amèrement le baron.

— Il faut donc?... — Ecoutez, attendez et se taire. — Bien.

La marquise, souriante, rentra dans le grand salon transformé en salle de bal, où elle fut aussitôt environnée de danseurs qui se la disputèrent.

Jacques de Brandes, à la faveur de l'animation de la fête, disparut en échangeant avec elle un coup d'œil d'intelligence.

Germaine, assise près du général, lui disait: — Vous savez, mon oncle, nous partons demain.

— Déjà? soupira-t-il. Il regretta son club, ses habitudes, sa bonne partie de whist de chaque jour, de cinq à sept, avant le dîner, sa promenade matinale sur son excellent cheval, dressé comme une bête de manège, le Bois où on saluait ses connaissances d'un sourire, et son boulevard.

Mais il fallait obéir. Germaine avait décidé que le lendemain du Grand-Prix on s'en irait camper à Deauville, dans la villa que son oncle lui avait fait bâtir deux ans plus tôt, pour satisfaire un de ses caprices d'enfant gâtée.

C'était alors l'apogée de cette bordée de palais que la mer a ensablée depuis avec la digue qui la soutient.

Deauville s'était élevée comme par enchantement en face de sa sœur bourgeoise assise au bord de la mer, de l'autre côté de la Tourne.

La villa Tréville, bâtie dans le goût italien, avec sa terrasse bordée d'une balustrade de marbre blanc dans laquelle s'enlacent une foule de plantes grimpan-tes, est certainement une des plus belles de la côte, qui en compte tant de superbes.

Germaine y avait expédié dès la veille la majeure partie du personnel de l'hôtel de Roye.

Les cochers étaient en route avec quatre chevaux et autant de voitures, victorias, paniers et vis-à-vis. Ursule avait précédé sa jeune maîtresse avec une infinité de malles, de costumes, d'ombrelles et tout un attirail de toilette énorme, depuis les gants et les bottines jusqu'aux chapeaux et aux lingeries de toute sorte.

Ces provisions n'avaient rien que de naturel.

Un coutelier de Sheffield qui part pour Sydney ou un filateur de Birmingham qui se rend au Pendjab, se mettent en route avec un sac de voyage et une demi-douzaine de chemises. Un ministre protestant ajoute au sac trois cents kilogrammes de bibles, mais c'est une marchandise qu'il traîne avec lui.

Une Parisienne qui va passer quinze jours à Dieppe encombre un omnibus à deux chevaux de ses colis.

D'ordinaire, mademoiselle de Roye voyageait en Angleterre.

Aussi le général fut-il frappé de la multitude de bagages qu'elle expédiait à Deauville.

— Nous allons donc au bout du monde? lui demanda-t-il. Elle répondit avec un sourire énigmatique: — Peut-être. X

de gôlette pour la modique somme de quinze mille francs.

Une bagatelle! — Quand on possède une gôlette, il faut un capitaine, trois ou quatre matelots, et quelquefois une douzaine et plus, selon l'importance du bâtiment.

Les matelots, c'est facile à trouver. Il ne manque pas de pauvres diables sur les quais du Havre et d'un bout à l'autre des côtes françaises qui, Dieu merci, sont d'une belle longueur, pour qui l'entrée au service, doux et facile, d'une jeune fille comme mademoiselle de Roye, est une rare aubaine.

Mais le capitaine à qui l'on confie une aussi précieuse existence doit avoir des qualités spéciales, une tenue, un savoir et un caractère qui soient des garanties.

Le général s'informa, non sans que Germaine prit de son côté des renseignements.

Elle était plus intéressée que le général ne le pensait à faire un choix attentif.

Partout elle entendit cette phrase: — Ah! si le capitaine Perros voulait! De tous côtés on chantait les louanges du capitaine Perros.

Il n'y avait qu'une voix sur son compte. Sédait par ce concert d'éloges, le général engagea le capitaine Perros, un Breton retiré rue d'Étretat, après fortune faite dans la marine marchande, et qui consentit à quitter son nid pour reprendre un service qui ne devait pas, selon toute apparence, lui donner de grandes fatigues. (A suivre.)

Oh! le général de Tréville éprouve une pénible surprise

Germaine, en entraînant son oncle à Deauville, alors que presque toutes les

claire savamment; j'ai été rapporteur de l'Assistance fort longtemps. Certes, loin de moi la pensée de blâmer le principe de l'assistance, j'estime que la justice doit son concours gratuit à tous les pauvres d'âges qui ont de justes revendications à faire. Mais, pour être utile, les frais, toujours élevés, nécessitent par une instance devant le tribunal. Mais le blâme le service de l'Assistance tel qu'il existe actuellement.

Une erreur répandue dans le public est celle qui consiste à croire qu'avec l'Assistance judiciaire le plaideur peut faire marcher, avoués et huissiers, gratuitement. La vérité est que l'assistance avance les frais du procès, purement et simplement.

Si l'assisté gagne son affaire et s'il récupère une certaine somme, l'enregistrement intervient et prélève les frais qui ont été avancés.

De sorte que quelquefois, lorsque l'assisté doit toucher cent francs, l'enregistrement auquel il en doit cent cinquante, s'empare de cette somme et devient son créancier pour la différence.

Comment on accorde l'Assistance

Mais ce qu'il faut voir, continue notre interlocuteur, c'est la légitimité avec laquelle on accorde l'Assistance.

Vous savez, n'est-ce pas ? comment est organisé le service.

Le plaideur qui désire l'assistance judiciaire se rend à la mairie, où sur sa simple déclaration, on lui délivre un certificat d'indigence.

Muni de ce certificat, il se rend à la perception où on lui en délivre un second qui constate qu'il ne paie pas d'impôts.

Ensuite il adresse les deux certificats avec une requête au parquet du procureur de la République, qui transmet sa demande au bureau de l'Assistance judiciaire.

Celle-ci charge le commissaire de police de faire une enquête afin de savoir si les déclarations du requérant sont exactes et si réellement il est indigent.

Puis le bureau de l'Assistance examine les motifs sur lesquels il base son procès. Si au premier abord ils paraissent justes, on lui accorde le bénéfice de l'Assistance judiciaire.

Voilà comment le service est organisé, ou plutôt comment il devrait l'être aux termes précis de la loi.

Or, il arrive presque toujours ce que vous devinez.

Le commissaire de police chargé de faire l'enquête ne la fait pas; il se contente de recueillir ça et là, hâtivement, quelques renseignements auprès de la concierge et des fournisseurs, et il dresse son rapport.

Le bureau de l'Assistance, qui devait examiner si les faits sur lesquels le requérant entend baser son procès sont légitimes, afin de ne pas accorder l'Assistance à des indigents qui désirent intenter un procès perdu d'avance, ne fait rien de tout cela.

De telle sorte que le résultat de cette incurie administrative est celui-ci :

Vous pouvez croire ce que je vais vous dire, quoique ce soit parfaitement invraisemblable.

Je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai jamais vu un individu qui ait été déclaré indigent et qui ait obtenu l'Assistance.

Croyez-vous que si l'enquête avait été consciencieusement faite on n'aurait pas reconnu le subterfuge coupable de cet individu ?

Et des cas semblables se présentent assez fréquemment, vous pouvez l'examiner.

Que l'on accorde l'Assistance aux pauvres gens qui ont été lésés dans leurs intérêts, rien de plus juste; mais que l'on permette à des farceurs de mettre en mouvement, sans rien débiter, huissiers, avoués, agents, voilà ce que je ne puis tolérer.

Et je crois qu'il faut faire d'importantes réformes de ce côté.

Nouvelles du Soudan

Paris, 16 septembre.

Le paquebot de la compagnie des Messageries le Congo, venant de l'États, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Bordeaux lundi soir, à dix heures et demie. Il apporte les nouvelles suivantes du Soudan :

Le lieutenant Marchand, en mission auprès de Tchia, a reçu l'envoyé du chef du Sikasso venu de Sikasso pour saluer Tchia et les blancs, et pour annoncer que la route de Sikasso au Mossi est ouverte aux Français.

D'après les dires de cet envoyé, le capitaine Monteil serait déjà arrivé. Il y a quelques mois, à Ouagadougou, où il aurait été très bien reçu. Il aurait quitté la ville le 5 mai, se dirigeant vers l'ouest, et aurait déjà traversé la province de Gourma.

Le lieutenant Marchand a, en outre, arrêté un déserteur de la mission Ménard, qui lui aurait donné les renseignements suivants :

Le capitaine Ménard aurait été abandonné à Bondoukou par ses soldats et une partie de ses hommes. Les chefs du pays lui refusèrent leur concours. Le capitaine s'efforça maintenant, dit le déserteur, de gagner Kong et Sikasso. Le commandant supérieur du Soudan va envoyer de Segou un officier à la rencontre du capitaine Ménard.

Une assez grosse révolution s'est produite chez les Trazzans; Amar Saloum n'est plus roi; son neveu Ahmet Saloum, fils d'un ancien roi, a été élu. Il a marché, le 14 août, contre le camp d'Amar Saloum, qui s'est enfui, abandonnant ses biens. Aucun coup de fusil n'a été tiré; Ahmet Saloum a envoyé une colonne de 300 hommes à la poursuite des fuyards et s'est installé dans le camp royal sous la tente même de Amar Saloum.

Les causes de la révolution sont assez difficiles à connaître; elle paraît due aux fautes commises par Amar Saloum à la tribu des Pula Dalsman et au rappel des Maures précédemment expulsés pour leur participation à l'assassinat du roi élu.

M. CARNOT DANS L'EST

Châlons-sur-Marne, 16 septembre.

M. Carnot a quitté Fontainebleau à midi, accompagné du général Brugère.

C'est à la station de Sézanne que le voyage prend un caractère officiel.

Les ministres MM. Bourgeois, Develle et Barbey, y reçoivent M. Carnot à sa descente de wagon. MM. Diancourt et Margaine, sénateurs; Valle, Langlet, Thomas, Bertrand, les entourent ainsi que M. Vigné, préfet de la Marne, le sous-préfet d'Épernay M. Clusse et les autres sous-préfets du département.

A Vaivre-Bergère, M. Renault souhaite la bienvenue à M. Carnot.

« Nos populations, dit-il, sont, vous le savez, M. le président, agricoles, viticoles, commerciales et industrielles. Elles sont laborieuses et économes, mais elles sont avant

tout patriotes et se distinguent depuis de longues années par leur profond attachement à la République dont vous dirigez si dignement et si brillamment les destinées.

« Soyez le bien venu parmi nous. »

M. Carnot, en remerciant le maire des éloges qu'il vient de lui donner, lui fait remarquer qu'une large part doit en revenir à ses ministres, et se tourne, en prononçant ces paroles, vers MM. Barbey, Bourgeois et Develle.

Toutes les compagnies de sapeurs-pompiers des localités environnantes présentent les armes. Cinq jeunes filles offrent des bouquets.

La population, dont M. Carnot traverse avec peine les rangs pressés, s'écarte respectueusement devant lui et l'acclame.

A Sommesous, le maire attribue à la sagesse avec laquelle sont dirigées les destinées du pays, la joie qu'éprouvent tous les Français en voyant leur pays replacé au premier rang des nations. Il témoigne l'affection de ses administrés pour la personne du président de la République, qu'il remercie de s'être occupé avec tant de sollicitude des intérêts de l'agriculture.

M. Carnot remercie le maire des témoignages d'attachement qu'il a exprimés pour sa personne et pour le gouvernement de la République.

De Fontainebleau à Châlons, dans la partie non officielle, comme dans la partie officielle du voyage, des groupes de villageois se pressent aux passages à niveau sur les routes et dans les champs. Ils saluaient avec leurs chapeaux et leurs mouchoirs et faisaient éclater des pétards.

Le train présidentiel est entré en gare à Châlons un peu avant 5 heures.

Après les présentations qui ont eu lieu sur le quai, la réception officielle des autorités s'est faite dans les salons de la Préfecture.

Châlons-sur-Marne, 16 septembre.

A sa descente de wagon, le président de la République a été reçu par le colonel Chamois et les autorités. Il est conduit dans le grand salon qui est décoré d'arbustes et où est réuni le conseil municipal. Là, le maire, M. Bourdon, lui adresse l'allocution suivante :

« En posant le pied sur cette terre de Champagne, votre pensée s'est reportée au souvenir si douloureux de 1870.

« Vous vous êtes rappelé que nos belles plaines ont été les premières foulées par l'ennemi, qu'elles ont subi le choc des armées et éprouvé les rigueurs d'une longue et désastreuse occupation.

« Mais les habitants, bien que profondément découragés au lendemain de nos revers, ne se sont pas laissés abattre par le fatal destin. Ils ont repris leurs travaux agricoles d'ardeur, portant leurs regards et leurs espérances vers le régime de réparation et de relèvement que la France s'est donnée et dont vous êtes, monsieur le président, la plus haute personnification.

M. Carnot a remercié le maire de ses souhaits de bienvenue; il lui a dit qu'il était très touché des paroles qu'il lui avait adressées, et a exprimé la joie qu'il éprouvait d'avoir pu venir au milieu des patriotes populations dont le courage ne s'est jamais démenti et qui se sont relevées comme la France tout entière.

Quand le chef de l'État, suivi par les ministres, par le général Brugère et ses officiers d'ordonnance, par les sénateurs et les députés, a paru sur le Perron de la gare, une longue acclamation : « Vive Carnot ! Vive la République ! a retenti d'un bout à l'autre de la splendide place qui la précède.

La musique à jour de la *Marseillaise*, précédée de la garde nationale, a joué, et le cortège s'est mis en marche, il comprenait une vingtaine de voitures.

Le landau présidentiel était attelé de quatre chevaux conduits par des artilleurs; un peloton de cuirassiers composait l'escorte.

Des drapeaux ornent les fenêtres des maisons avec profusion.

On remarque beaucoup de drapeaux russes mêlés aux couleurs françaises.

Toutes les maisons, boutiques et places sont décorées de mâts tricolores.

La cathédrale est pavisée et surmontée d'échoussons aux initiales de la République.

Quand le président de la République passe, les cloches sonnent à toute volée.

La préfecture est richement décorée de tentures de velours rouge à crêpines d'or.

La réception des autorités et celle des corps élus et constitués s'est faite dans le grand salon de M. Carnot par le grand corridor de la Légion d'honneur, se rendant dans le grand salon, ayant à ses côtés le ministre de l'Instruction publique, qui est député de la Marne, et les ministres de la marine et de l'agriculture.

Les personnages ayant rang de présidence, sont d'abord entrés successivement pour saluer M. Carnot.

M. Margaine, sénateur et président du Conseil général lui présentant les membres de cette assemblée, a dit :

« J'ai l'honneur de vous présenter les membres du Conseil général de la Marne. Tous nous sommes heureux de vous voir chez nous, dans notre beau pays de Champagne. Votre présence ici, à la tête de l'armée et au milieu de nos populations est une fête pour tous, pour le soldat d'hier redevenu citoyen, pour le soldat d'aujourd'hui préparé sous les drapeaux, et pour le soldat de demain, enfant, homme ou vieillard, si le pays avait besoin d'eux : tous saluent en votre honneur, Monsieur le Président ! »

M. Carnot a répondu qu'il retrouvait dans l'allocution que venait de lui adresser M. Margaine l'ardent patriotisme qui a toujours inspiré le sénateur de la Marne. Il a ajouté que, dans la personne de son président, il serait la main au conseil général tout entier.

L'évêque s'est exprimé ainsi :

« L'évêque de Châlons a l'honneur de vous offrir ses hommages et ceux de son clergé. Ceux qui nous connaissent savent que le respect des institutions nationales est un de nos caractères distinctifs, comme l'honneur est le premier besoin de notre patrie.

« Nous remercions votre gouvernement de lui en avoir ménagé un surcroît, soit en offrant le spectacle de notre marine à une grande nation amie, sous les yeux de l'Europe étonnée et respectueuse, soit en faisant ressortir la science et la force de notre magnifique armée dans les plaines historiques de la Champagne.

« Votre présence aux manœuvres militaires, monsieur le président, reporte notre pensée vers celui de vos aïeux qui mérita l'être surnommé « l'organisateur de la victoire ». C'est un titre de gloire pour votre famille.

« Puisse l'histoire en ajouter un nouveau en vous surnommant le « pacificateur des consciences ».

« Notre volonté est de vous y aider en servant loyalement et chrétiennement la France dans l'état où la place aujourd'hui la Providence de Dieu.

Le président de la République lui a répondu :

« Je vous remercie. J'ai entendu, non sans quelque émotion, les dignes paroles que vous avez prononcées. Je suis heureux de constater que votre clergé est animé des patriotiques sentiments que vous venez d'exprimer sous une forme si noble et si éloquentes. Vous pouvez être certain que mon plus vif désir est de faire l'union entre tous les Français ».

En présentant le conseil de préfecture et

les sous-préfets du département, le préfet a fait l'éloge de M. Bourgeois, qui a été un de ses plus dévoués collaborateurs.

Le président du conseil d'arrondissement a terminé son allocution par les cris de : « Vive la France ! Vive la Russie ! »

Budget des Colonies

Le rapport de M. Delcassé. — Un budget de réformes. — La suppression des directeurs d'intérieur. — Ce que coûte un soldat à la Gueloupe.

On vient de distribuer le rapport de M. Delcassé sur le budget des colonies. Le gouvernement demandait 57,048,361 francs. Le projet de la commission ramène ce chiffre à 56,444,349 francs, ce qui constitue une réduction de 604,012 francs, tout en laissant subsister une augmentation de 2,591,349 fr. sur le chiffre du dernier budget voté.

Changement de système

Cette augmentation, il est vrai, est surtout apparente. Jusqu'ici, en effet, le budget des colonies donnait lieu, chaque année, à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

La commission tient à rompre avec ce système déplorable et, s'il faut en croire le rapporteur, elle s'est préoccupée d'affecter aux différents chapitres des crédits correspondant à des demandes de crédits supplémentaires variant entre 2 et 4 millions. Pour ne citer qu'un exemple, les crédits de ce genre réclamés par le gouvernement pour l'exercice en cours atteignent déjà 4 millions.

défauts, toujours sur le même câble qui date déjà de vingt ans, comme vous savez, ce qui est un bel objet pour un câble, et qui, du reste, n'a jamais joué d'une santé parfaite.

La Charente a donc repris la mer quelques jours après son arrivée à Alger pour continuer ses opérations de relèvement et de remplacement, non loin des côtes d'Algérie. Les opérations ont été terminées, dans ces parages, beaucoup plus tôt qu'on ne le craignait. L'arrêt de la Charente est dû à la cause de la profondeur de la mer où repose le câble, soit à cause des rochers nombreux qui en formaient le fond et sur lesquels les grappins glissaient, rebondissant ou se brisaient. On a dragué pendant plusieurs jours sans succès et très péniblement, le navire, dans ces opérations de dragage, devant marcher assez lentement pour ne pas briser le câble ou les amarres de bord, puis, de plus, virer fréquemment de bord, puisqu'il est obligé d'aller et de venir en prononçant ses grappins dans une même direction.

On a enfin réussi à trouver le câble et à l'amener sur le pont du navire où, avec les instruments de précision dont on dispose, on a déterminé les sections à remplacer.

On avait déjà immergé une quarantaine de kilomètres de câble nouveau, dont la Charente est largement pourvue, en remplacement des parties d'ancien câble que les manœuvres ont jetées à la mer. La température a sévi la semaine dernière sur la Méditerranée, et principalement sur les côtes d'Algérie, s'éleva. La Charente n'eut que le temps, pour ne pas perdre le bénéfice de tant de pénibles efforts, d'attacher des bouées aux deux extrémités du câble, afin de pouvoir facilement les retrouver, et de les rejeter à la mer.

Le navire entra dans le port d'Alger, où il attendit le retour du beau temps. Dès que l'état de la mer lui permit de ressortir et de reprendre ses opérations, il repartit. Mais, pendant ces quelques jours d'absence forcée, la tempête avait été très violente, surtout pendant les journées des 4 et 5. Les vagues avaient emporté une bouée, de sorte qu'il fallut recommencer le travail de dragage des premiers jours. De plus, la mer qui n'avait cessé d'être très grosse, d'être agitée, contraire le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

Le général avait été très agité, le travail des ingénieurs.

On craint qu'une épidémie n'éclate. La panique est parmi la population.

Des ouvriers de la ville et des environs recherchent les cadavres et les transportent au cimetière.

La reconnaissance des cadavres amène des scènes douloureuses.

Le délégué du gouvernement assiste aux travaux de recherche des cadavres. Dans les ruines de quelques maisons on en a trouvé jusqu'à vingt.

La situation des villages environnants est analogue à celle de Consegua.

Le délégué ignore encore le nombre des victimes.

La plus grande misère menace les survivants; la famine commence à se faire sentir. La population, affamée, se livre au pillage.

Des envois on envoie des vivres; 2,000 kilos de pain sont arrivés.

Les Grandes Manœuvres

Une Evacuation de blessés

Vitry-le-François, 16 septembre.

Ce matin a eu lieu, sur le canal de la Marne, la seconde

accueillis par des sifflets, des clameurs et des cris : « A bas l'Allemagne ! »

Le deuxième acte

Le deuxième acte, dont la bonne moitié se joue dans l'obscurité, dure 80 minutes. Le public, très partisan quand même, applaudit, mais beaucoup moins. Nous sommes dans la cour d'un château-fort la nuit ; les trompettes saluent le jour qui se lève, et ce morcelet est d'un fort joli effet.

Un chœur d'hommes d'une belle allure, un peu long peut-être, une marche lente bien rythmée sont justement appréciés. Lorsque Lohengrin s'adresse à Elsa en disant : « Viens et laisse couler tes larmes », Van Dyck l'a dit à merveille et a été très applaudi.

Huit cents Arrestations

A 11 heures 1/2, on annonce officiellement huit cents arrestations. La foule des manifestants diminue sensiblement. Quelques individus, pour la plupart très jeunes, continuent cependant à pousser des cris divers et des sifflets à l'entrée de la rue du Quatre-Septembre.

La place de l'Opéra est entièrement désignée. Il y a, à 11 heures 45, 875 arrestations, ou un moins 875 individus amenés au poste de la rue Gluck.

Le plus curieux, c'est que ces gens, qu'on a dû enfermer dans les sous-sols du théâtre, entendent admirablement la pièce, ceux surtout qu'on a mis dans le foyer des gardes.

Curieux incident

Un incident à signaler : un gardien de la paix a arrêté un monsieur qui faisait des difficultés pour circuler. Le monsieur se retourne et dit : « Mais je suis Russe ! »

C. Pardon, répond l'agent en soulignant son képi, et le monsieur est remis aussitôt en liberté.

Les cavaliers de la garde républicaine, massés dans les cours de l'Opéra, viennent de descendre de cheval sur un ordre donné par M. Loxé, préfet de police.

Un faux bruit

Le bruit court, vers onze heures, qu'un groupe d'individus s'était rendu à l'ambassade d'Allemagne et qu'une cartouche de dynamite avait été lancée sur la porte de l'hôtel.

Ce bruit est absolument inexact. La plus grande tranquillité a régné durant toute la soirée aux abords de l'hôtel de l'ambassade, devant lequel 5 ou 6 gardiens de la paix se promènent mélancoliquement.

Une Brasserie sacagée

Un seul incident, d'une certaine gravité, a eu lieu ; la grande brasserie de Hanovre, située 41, rue St-Augustin, a été quelque peu sacagée par une bande de 250 gamins, parce qu'elle était signalée comme un refuge d'Allemands.

Dans diverses boucaldes qui se sont produites, deux gardiens de la paix et plusieurs personnes ont été plus ou moins gravement contusionnés.

La Sortie

La sortie de l'Opéra s'est effectuée sans incident à minuit 1/2.

Le total exact des arrestations opérées dans la soirée est de 1068.

On commence maintenant à mettre en liberté les personnes arrêtées après constatation de leur identité.

Le 3e acte a pu, à l'avantage que le second, il a commencé, on le sait, par le chœur dans les coulisses. Ce chœur a été exécuté avec une rare perfection. La marche nuptiale qui suit a été trouvée fort jolie, mais c'est surtout le long duo d'amour entre Elsa et Lohengrin qui a été vivement applaudi.

Le reste a paru un peu long.

En résumé, la représentation a été un grand succès mais non un triomphe, et si on veut que ce succès se renouvelle devant un public autre que celui de ce soir, peut-être idolâtre de Wagner, il faudra faire subir de nombreuses coupures à l'œuvre.

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Arrestation. — Dans une patrouille de nuit, les agents de police ont arrêté hier deux jeunes gens de 21 et 25 ans, sans profession, sans papiers et sans domicile connu, paraissant être des repris de justice dangereux, venus à Villefranche depuis deux jours pour y commettre des méfaits.

Détournement. — La police s'occupe actuellement de nombreux détournements commis dans différentes usines de Villefranche.

C'est ainsi que, par suite d'enquête, sont déjà impliqués dans une première poursuite trois personnes, les nommés C... 61 ans, sa femme, Pierrette B..., 55 ans, et un nommé D..., 36 ans, chiffonnier, pour vol et complicité de vol, assistance et recel au préjudice de M. Rollet, fondeur sur cuivre à Villefranche.

Saint-Etienne. — Accident du travail. — Hier matin, à onze heures, le nommé Tuffieux, ouvrier menuisier, demeurant rue du Puy et travaillant chez M. Girodon, rue Michel, 35, s'est frappé le pied droit avec une hache. Une veine a été coupée et une abondante hémorragie s'est déclarée.

Le blessé a été transporté à la pharmacie Collet, rue Gambetta, 23, où il a reçu les premiers soins.

M. le docteur Bézagnet, immédiatement appelé, a examiné Tuffieux, qui a perdu une grande quantité de sang.

Rive-de-Gier. — Une protestation. — M. Jeunhomme proteste contre la nouvelle donnée par un de nos confrères qui l'accusé d'avoir frappé les enfants de M^{me} Girard.

Le fait est complètement inexact.

Saint-Joseph. — Comité de l'Alliance des Républicains. — Les républicains du Comité de l'Alliance de Saint-Joseph sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 20 septembre courant, à 3 heures du soir, au café Thiollier.

La Grève de l'Arbresle

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

L'Arbresle, 16 septembre. Les secours continuent à affluer : la Bourse du Travail de Paris a voté 225 francs. Les habitants de la campagne sont priés de donner qu'aux collecteurs porteurs d'une autorisation avec le timbre du syndicat, contrainte par M. le maire de l'Arbresle.

La grève continue, mais à côté des nombreux témoignages de sympathie dont les grévistes sont l'objet, il y a malheureusement lieu de signaler de mesquines menées dont les auteurs sont les propriétaires.

A LYON

MM. Chartron, Magdinier, Chapelle, ont en une entrevue, de 10 heures à midi, avec M. le préfet du Rhône.

M. Magdinier a déclaré que la grève était terminée chez lui, à Saint-Bel, et que le travail était repris.

MM. Chartron, Magdinier et Chapelle nous prient d'annoncer qu'ils n'ont jamais — ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro de dimanche dernier — voté une somme de 3,000 francs pour recueillir des ouvriers.

RENVERSEE PAR UN TRAIN

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Montélimar, 16 septembre.

La petite gare de Mornas a été, ce matin, le théâtre d'un douloureux accident.

La petite fille du nommé Thomasset, facteur de première classe, âgé d'une dizaine d'années, s'amusa sur le quai de la gare, lorsque la fantasia lui prit de traverser la voie au moment où le train rapide venant de Marseille s'avancait à toute vitesse.

Le mécanicien Lardinon, qui conduisait le train, apercevant l'enfant, fit aussitôt jouer le frein à air comprimé.

L'arrêt fut presque instantané, mais néanmoins la petite fillette a été heurtée par le cylindre de la machine et projetée violemment en dehors de la voie.

Relevée aussitôt, la petite victime a été transportée évanouie et couverte de contusions dans le bureau du chef de gare, où des soins pressés lui ont été prodigués.

On craint aussi de graves lésions internes.

NOS ÉCHOS

M. Jules Roche, ministre du commerce, s'est embarqué à la gare de Perrache cette nuit dans le train rapide de minuit 37 pour rentrer à Paris.

La température : La période de chaleurs torrides et de beau temps exceptionnel qui a duré pendant tout le mois d'août, une partie de septembre jusqu'à avant-hier lundi 14, est presque sans exemple à Lyon.

Il faut remonter jusqu'à l'année 1734 pour rencontrer un commencement de septembre que l'on puisse comparer à celle de 1891.

Cette manifestation exceptionnelle de chaleur fut suivie, il y a cent cinquante-sept ans, d'un hiver remarquablement doux, dans lequel le thermomètre descendit à peine au-dessous de 2 degrés centigrades de froid.

Puisse-t-il en être ainsi cette année !

Un conseil en faveur des malheureux. Il ne faut jamais repousser le petit papier que le distributeur de prospectus vous offre au coin des rues, les malheureux ne peuvent s'en aller que lorsqu'il a épuisé son stock.

Aide-le en acceptant, afin qu'il puisse terminer plus vite sa besogne.

Le général Cahous, commandant l'artillerie de la place et des forts de Lyon, atteint par la limite d'âge, quittera aujourd'hui ses fonctions.

En attendant la nomination de son successeur qui aura lieu sous peu, le commandement de l'artillerie de la place et des forts de Lyon, sera exercé provisoirement par un officier supérieur d'artillerie.

Remonte de l'armée : Le comité d'achat du dépôt de remonte de Mâcon opérera à Lyon le lundi 28 septembre.

On compte que de nombreux achats seront faits sur la place de Lyon.

Touristes Lyonnais : La section vélocipédique des Touristes Lyonnais a couru, dimanche dernier, son championnat de fond (bicycles), sur la route de Mâcon. Voici les résultats :

Première division. — Distance, 100 kilomètres. — 1^{er} Gutentalt, 4 heures 12 m.; 2^e Carillon, 4 h. 51 ; 3^e Jacquet.

Deuxième division. — Distance, 50 kilomètres. — 1^{er} Guy, 2 heures 31 m.; 3^e Zacharie, 2 h. 54.

La montée des Carmes : Les habitants de la montée des Carmes-Déchaussés viennent d'adresser une lettre à M. Gaillon, pour le remercier de la décision prise par le conseil municipal, relative à la réfection de cette montée.

Les signataires espèrent que la voirie n'attendra pas le printemps prochain pour mettre à exécution les travaux si longtemps réclamés et que la réfection de la montée des Carmes sera achevée avant l'hiver, de façon à éviter les accidents qui se produisent chaque année à cette saison.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 16 septembre

La séance est ouverte à 2 heures 35, sous la présidence de M. Nolot.

Il est procédé à la nomination de la commission départementale.

Sont élus : MM. Sornay, Bonnard, Causse, Carriez, Rebatal, Paillasson, docteur Lassalle.

Le second dossier concerne le concours hippique du Rhône.

M. Carriez, au nom de la commission, propose de maintenir le crédit de 2,000 francs. M. Lagrange demande une augmentation de 4,000 francs.

250 francs à la chambre syndicale des sculpteurs sur pierre.

M. Nolot présente un rapport sur les affaires directement adressées au président du Conseil général. La plupart sont des demandes de subvention que le Conseil n'admet pas sans celle de la ville de Châteauneuf qui obtient un crédit de 100 francs pour le monument à élever en mémoire de l'héroïque défense de cette ville.

La Gendarmerie

La caserne de la brigade de gendarmerie de Caluire et Cuire donne lieu à une longue discussion.

M. Bonnard, rapporteur, constate que le dossier relatif à l'administration est revenu tel quel, sans modifications. Il propose, sur le chapitre des casernements de gendarmerie, une réduction égale à la somme demandée pour la caserne de Caluire et Cuire.

M. le préfet proteste : le dossier est complété par la demande de Caluire et Cuire.

M. Bonnard. — Je n'en trouve pas trace. M. le préfet. — Cette demande se trouve au procès-verbal du conseil général, qui a par conséquent tous les éléments d'appréciation nécessaires.

M. Lagrange affirme aussi que le conseil municipal de Caluire et Cuire a bien fait une demande pour obtenir une caserne de gendarmerie.

M. Clapot fait l'historique de la question, depuis l'installation de la brigade qui Pierre-Seize jusqu'à sa translation dans la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, qui proteste contre la dépression due sur la menace. Le loyer, dans cette affaire, ne doit être payé par celui qui commande et qui paye, c'est-à-dire par le conseil général, lequel a le droit de s'opposer à l'exécution des volontés arbitraires de l'autorité militaire, et surtout aux empiétements qu'elle commet en ordonnant prématurément des réparations.

M. le préfet déclare ne connaître que par M. Clapot ces empiétements. Il affirme que l'administration préfectorale n'a jamais ordonné de réparations sans l'autorisation de qui de droit.

M. Grinand rappelle, en sa qualité de rapporteur de la commission des vœux, celui que M. Genet a formulé pour arriver à l'exécution des vœux du conseil général et au respect de ses droits.

M. Lagrange rappelle, en faveur de la commune de Caluire et Cuire, les sacrifices qu'elle a consentis lorsque l'on a installé sur son territoire une brigade provisoire.

Après une nouvelle observation de M. Clapot, tendant à affirmer les droits du conseil général, M. le préfet affirme que l'administration n'a jamais usé d'artifices spéciaux pour arriver à ses fins contre les volontés de l'Assemblée départementale.

L'incident est clos par le vote des conclusions de M. Bonnard, tendant au rejet du crédit nécessaire à l'installation de la caserne de gendarmerie à Caluire et Cuire.

Les dossiers qui suivent sont sans intérêt.

Le chemin de fer de Saint-Etienne à la Croix-Rousse

M. Clapot lit, sur cette question, un rapport très étudié, dont voici les conclusions :

Le conseil général, Vu la délibération du conseil général de la Loire approuvant le projet de chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon-Croix-Rousse par Morand;

Considérant que la proposition votée par le conseil général de la Loire et acceptée en principe par la compagnie rétrocessionnaire est équitable;

Qu'il y a lieu cependant de préciser nettement en matière de contrat;

Déclare :

La délibération du département de la Loire est approuvée sans cette réserve, qui n'est qu'explicative de ses intentions ; que les deux lignes ne comprendra que le taux local limité entre les gares de Saint-Etienne et des Sorbrières, et vice versa, considérées l'une et l'autre comme point terminus.

Ces conclusions sont adoptées.

L'Embranchement de Fourvières aux Minimes

M. Clapot lit sur cette question un autre rapport dont voici les conclusions :

Le conseil général approuve la convention passée entre la Compagnie P.O.L. pour les embranchements projetés sur le terrain de Fourvières, sous les réserves suivantes, lesquelles seront insérées dans la convention :

A. — Que la durée de concession de cet embranchement sera de six ans, à compter, quant à la durée de la concession principale et finira à l'expiration du traité du Lyon-Saint-Just.

B. — Que rien ne sera changé à titre d'aggravation aux tarifs actuels, soit des Minimes, soit de Saint-Just, et vice versa, étant accordé que le tarif des Minimes à Fourvières sera augmenté de 0,05 en seconde classe et de 0,10 en première.

C. — Que la présente extension de concession ne modifie en rien les engagements pris antérieurement par la compagnie du fonctionnaire envers le département du Rhône et sanctionnés par les pouvoirs publics.

Les résultats de l'enquête sont acceptés ; L'administration est résolue à faire les démarches nécessaires pour donner suite à l'affaire.

Ces conclusions sont également adoptées :

Le conseil général adopte la demande tendant à prolonger jusqu'à la route n° 6 le tramway de Bron, et jusqu'au Bachut celui du tramway de la Guillotière.

Sur la proposition de M. Clapot, la commission de contrôle du conseil général est transformée en commission de liquidation chargée de « débrouiller » s'il y a lieu les comptes de la préfecture.

Parmi les nombreuses affaires dont l'étude a occupé vos séances, sans parler de l'achèvement du rachat des ponts, il en est deux que je me permets de signaler : c'est la création du chemin de fer de Villefranche à Tarare, et celle du chemin de fer allant au département de la Loire par Saint-Symphorien-sur-Coise.

Vous continuez ainsi l'exécution d'un plan déjà ancien, et vous montrez l'esprit de suite qui vous dirige et les améliorations matérielles dont vous voulez doter notre département.

Il n'y a plus qu'un léger effort à faire, et la partie nord du département sera desservie, elle aussi, et reliée au département de Saône-et-Loire. Et ainsi, messieurs, vous aurez créé, lentement peut-être mais sagement, c'est-à-dire sans imposer de nouvelles charges aux contribuables, et par l'emploi des ressources existantes, prudemment ménagées, vous aurez créé, dis-je, un réseau de chemin de fer d'intérêt local qui assurera la prospérité du département, qui nous attirera la reconnaissance de toute notre population et consolidera leur attachement à la République.

Vive la République !

La séance est levée à 5 heures 20. La session est close.

Nous allons omettre le vœu du conseil d'arrondissement, tendant à obtenir que la commune de l'Arbresle fut exonérée des frais résultant du séjour de la police lors de la précédente grève. Ce vœu a été rejeté.

M. le préfet a, au cours de la discussion déclaré qu'il prendrait toujours en pareille circonstance les mesures d'ordre nécessaires, mais qu'il ferait en même temps tous ses efforts pour que la commune de l'Arbresle ne soit pas obérée au delà de ce qu'elle peut supporter.

Disons aussi que la plus grande partie de la séance a été présidée par M. Genet, qui a apporté dans l'exercice des délicates fonctions qui lui étaient confiées, un tact parfait et une exquise urbanité.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi, 17 septembre, 260^e jour de l'année.

Lune : premier quartier, le 11 ; pleine, le 18.

Soleil : lever, 5 h. 40 ; coucher, 6 h. 08.

Touristes Lyonnais. — Dimanche prochain, 20 septembre, la section des Touristes Lyonnais de St-Clair, donnera à St-Clair une grande fête musicale et de gymnastique.

La fanfare des Touristes Lyonnais, la Lyre Lyonnaise, l'Etendard Lyonnais, la fanfare de St-Clair, l'Union musicale de St-Clair et la Sentinelle, prêteront leurs concours à cette fête qui commencera à 1 heure de l'après-midi.

A 2 heures, la fête musicale et de gymnastique aura lieu place du Marché, et à 4 heures 1/2 des concerts seront donnés sur les places Bellevue et du Petit-Verail.

Dans la soirée grand bal public et illuminations.

Vol à l'étalage. — La femme Perine Delégis, âgée de 30 ans, journalière, rue du Doyenné, a été arrêtée hier, au moment où elle venait de dérober une écharpe valant une quinzaine de francs, à l'étalage de M. Rosen, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 35.

La voleuse a été éconduite par les soins de M. Polu, commissaire de police.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 6 heures du soir, cours Morand, 35, dans le magasin de mercerie de M^{me} Morel.

Les dégâts sont insignifiants.

A 11 heures du matin, le feu a pris, boulevard de l'Évêque, dans une maison appartenant à Mme Simon, une écharpe valant une quinzaine de francs, à l'étalage de M. Schipper, représentant de commerce, à Oullins, à pu aisément s'en rendre maître.

Les pertes sont peu importantes.

Hier, à 6 heures du soir, un incendie a éclaté dans les locaux de la brasserie de la Méditerranée, quartier de l'Industrie, à Vaise.

Le feu, qui avait pris naissance dans les ateliers de godronnage, a été éteint au bout d'une heure par les pompiers de la rue du Chapeau-Rouge.

Les dégâts sont évalués à un millier de francs et couverts par une assurance.

Aggression nocturne. — Hier soir, à 8 heures, un passant, M. C..., employé dans une grande maison de crédit, fut assailli, rue Masséna, par deux individus.

L'un d'eux lui asséna un violent coup de poing sur la nuque pendant que son complice essayait de le dévaliser.

Heureusement, M. C... doué d'une force peu commune, réussit à se dégager et à tenir ses agresseurs en respect.

Plusieurs passants, entendant des cris, accoururent sur ces entrefaites et mirent les bandits en fuite.

Aucune arrestation n'a été opérée.

Les cambrioleurs. — Durant la journée d'hier, des malfaiteurs restés inconnus ont fracturé la porte du logement de M. Gindre, peintre, quai de la Charité, 4, et ont mis à sac l'atelier, où se trouvaient des chevaux et des costumes de modèles.

M. Gindre, étant absent de Lyon, on ignore encore le chiffre des objets soustraits.

M. Dayne, commissaire de police du quartier Bellecour, a ouvert une enquête sur ce vol, qui rappelle, par ses circonstances dans lesquelles il a été accompli, celui contre le locataire de la maison, M. Faury.

On se rappelle qu'à la suite de l'arrestation de la fameuse bande du fondeur Lacour, des convertis d'argent, trouvés chez un des complices de cet individu, avaient été reconnus par M. Faury, comme ayant été dérobés à son préjudice.

à donner dans ces parages le coup de balai vigoureux que réclament depuis longtemps les boutiquiers voisins.

Rixe. — Une rixe a éclaté hier, à neuf heures du soir, à la buvette espagnole, rue Hippolyte-Flandrin, 18, entre le garçon de l'établissement, le nommé Augustin, et trois individus qui refusaient de payer leurs consommations.

Frappé à coups de pied et de poing, Augustin s'arma d'une canne et atteignit l'un des consommateurs à la tête.

Conduits au poste par les gardiens de la paix, les belligérants ont été relâchés après explications.

Disparition. — On nous signale la disparition, depuis le 1^{er} courant, du jeune Francisque Bardin, âgé de 14 ans, apprenti chez M. Gâteau, boulanger, grande rue de la Croix-Rousse, 102.

Les parents du jeune homme sont désolés de cette fugue que rien ne faisait prévoir, et prient instamment les personnes qui pourraient le mettre sur les traces du fugitif de vouloir bien en prévenir la police.

Comptables-teneurs de livres. — Les comptables sont informés que le bureau est composé comme suit :

Président, M. H. Deschamps ; vice-présidents, MM. P. Best et Salignat ; trésorier, M. Angeliot ; secrétaire adjoint, M. Vallet ; secrétaire général, M. H. Edom ; secrétaires adjoints, MM. Conche et Robin.

Réunion jeudi 17 courant, à huit heures et demie très précises du soir, au siège social, 49, rue de la République.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, 2^e représentation de *Le Maître de Forges*, la touchante pièce de Georges Ohnet, qui a été recueillie auprès du public son grand succès d'aujourd'hui.

Scala-Bouffes. — Ce soir paraît à la Scala, pour quelques représentations seulement, M^{me} Canon, de l'Écluse, de l'école de cette excellente artiste n'est plus à faire. Elle prendra place à la tête de la vaillante troupe de la Scala qui compte les joyeux petits danseurs athlétiques, de l'Écluse ; les Manetti ; MM. Lagrize, Daras, Turbot, Henriot, etc.

Excellent Effet !

Ambrières (Mayenne), le 15 avril 1891. Je vous remercie de l'excellent effet que vos *Pilules Suisses* ont produit sur mes maux d'estomac, et je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) A. HESLIN, agent d'assurances.

LA DOUANE A LYON

Un de nos lecteurs qui a eu, ces jours derniers, l'occasion de visiter l'entrepôt des douanes de Lyon, nous prie de nous faire l'écho de l'étonnement qu'il a éprouvé lorsqu'il a vu les magasins à peu près vides ; quelques sacs de cacao et de café l'empêchaient de considérer les magasins comme un désert. On se demande pour quelle raison de tels entrepôts qui pourraient et devraient rendre l'importation des services au commerce de la cité, se trouvent dans une ville de 330,000 habitants ainsi délaissés.

Ne conviendrait-il pas, dans l'intérêt d'un très grand nombre de commerçants, d'attirer l'attention et la sollicitude de la municipalité lyonnaise sur la situation déplorable de ces entrepôts. Elle ne peut pas, en effet, ignorer les causes de cette situation.

Dans ces conditions, pourquoi s'attarderait-on à y remédier, alors que le commerce attend avec impatience une amélioration de ce côté.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

DINER PRÉSIDENTIEL

Châlons, 16 septembre.

M. Carnot a offert ce soir, à la préfecture, un grand dîner de soixante couverts aux autorités, aux fonctionnaires, aux conseillers généraux et aux maires des grandes villes du département.

Il s'est rendu ensuite à pied, au feu d'artifice et a assisté au punch offert dans l'Hôtel-de-Ville aux maires du département.

L'AFFAIRE DE SIGRI

Paris, 16 septembre.

On télégraphie de Constantinople, au « Courrier du soir », que la Sublime Porte a décidé d'envoyer dans le groupe d'iles dont fait partie Sigri, une mission chargée d'aviser aux moyens de les mettre en état de défense.

UN TRÉSORIER ACQUITTÉ

Le Mans, 16 septembre.

La Cour d'assises a acquitté Gasnier, le trésorier de la caisse d'épargne, prévenu d'avoir commis des détournements s'élevant ensemble à trente-trois mille francs.

LE FUGITIF BALMACÉDA

Buenos-Ayres, 16 septembre.

Balmacéda vient d'arriver à Mendoza.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central des Travailleurs socialistes du 6^e arrondissement. — Ce soir jeudi, assemblée générale extraordinaire de tous les adhérents, à 8 heures précises, salle Marcellin, avenue de Saxe, 103.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Joseph Garnier, 10 jours, rue Saint-Polycarpe, 13, f. 10 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, CREDIT LYONNAIS, MOBILIER ESPAGNOL, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE

APRES BOURSE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, COURS DES VALEURS EN BANQUE

Issues

Table with columns: Recettes, Dépenses, Balance

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures pr Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Marché ordinaire, 240 voitures. Paille de 1re qualité, 50 fr. le quintal, 37 fr. 2e qualité, 35 fr.

OBLIGATIONS

Table with columns: Ville de Lyon, Paris 1860, 1865, 1870, etc.

TELEGRAPHIE PRIVEE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, COURS DES VALEURS EN BANQUE

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTIES, France, Espagne, Italie, etc.

ORDRES DE BOURSE

Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris. Courtage unique. J. BLONDEL & L. GARNIER

ON TROUVE

A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON. LES VALEURS CI-APRES:

AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14

SI VOUS AVEZ UN REPAS.

Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève.

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement

SPLENDEUR DE SERVICE VENTRIER en cristal, vermeil, or, etc.

NOUVELLE POMPE ELEVATOIRE

A MANŒUVRE DOUCE ET UTILITÉ INCOMPARABLE. Pour arroser, puis profonde, élévation d'eau à tout étage.

ENSEIGNES PEINTES

Dans les Gares des Funiculaires. LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE. 20 fr. le mètre carré par an.

Offre et demande de capitaux.

E. BESSON, r. Hôtel-de-Ville, 91, Lyon. 3 à 4 heures.

Vous faut-il de l'argent?

Vendez à l'UTILITE, cours Lafayette, 71, Or, Argent, Bijoux, Brillants, Solides, et tous vos bijoux du Mont-de-Piété.

ACCOCHEUSE

Mme Veuve YVERNAT. Rue du Vieux-Remerciement, 3, angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges).

LYON

Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discrétion assurée.

BON AVIS A LIRE

Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 10, Lyon.

EAU tonique

ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURGATION LENTE). Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins.

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & Co. Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER

PLUS DE NEURALGIES

Migraines, Névroses. Guérison certaine par les Dragées de RR. PP. Prémontrés.

DEPOT GENERAL A LYON: BOISSIER et FOURNIER, dragueurs.

(Service d'Etat) VIENT DE PARAITRE (Service d'Etat)

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour.

Prix: 30 cent., franco par la poste: 35 cent.

EN VENTE

(A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon)

RETRAITE DE 400 FRANCS PAR AN

Assurée par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 45 ans (garantie hypothécaire).

EN VENTE

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. LE GUIDE DU COMMERCE ET INDUSTRIE DE LA GRÈCE

PAPIERS PEINTS

E. MEYSONNIER. 77, Avenue de Saxe, Lyon. Vente en solde de 800 Coupons de nouveautés par 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 R.

Vous avez besoin d'argent?

Mme DURAND, c. Vitton, 5, achète plus cher or, bijoux et reçus du Mont-de-Piété.

Tampons & Timbres Caoutchouc

FABRIQUES AU MAGASIN DES PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 17 Septembre (29)

Pilleur d'Epaves

PAR PIERRE MAEL PREMIERE PARTIE

Eh, flatté de cette opinion qui le rapprochait, en quelque sorte de celle qu'il adorait, Yan brûlait du désir de la confirmer.

Depuis l'épisode des deux gendarmes ivres, le jeune homme était entrainé de s'avouer qu'il aimait éperdument la jeune fille et qu'une invincible influence émanait de celle-ci, qui l'obligeait malgré lui-même, à subir, ce jour adoré.

Sur ces entrefaites, le père Guyarmarch vint le voir. Il le trouva dans le Trou des Lutins, livré à ses douloureuses réflexions.

Gaid est inquiète de toi, dit naïvement le pêcheur; elle te trouve chaque jour plus triste, plus soucieux.

Et que voulez-vous que j'aie? répliqua le jeune homme contrarié d'être troublé dans ses méditations. Je m'en-

nue d'être traqué comme un blaireau et de me tenir sans cesse au terrier. Voilà. — Faut te distraire. Tu boudes la mer et tu as tort. La mer, vois-tu, ce n'est pas seulement notre élément, notre nourrice notre vache à lait, elle est aussi notre plaisir, notre distraction. Allons, dégonflons-dis-toi, secoue ta mollesse et viens pêcher de conserve. Je ne suis plus un gai luron, comme jadis, mais tout de même il me reste à ton service une bonne gourde de vieux gin et quelques plaisanteries de fond de sac.

Le père Guyarmarch insista tant et si bien que Yan se laissa gagner, et tout maussade, prit la mer avec son oncle à la mode de Bretagne.

L'expédition fut infructueuse. Les lignes traînèrent inutilement tout le long du jour. Les poissons n'avaient pas voulu mordre. Las, découragés, les deux hommes s'étaient couchés au fond du bateau. La mer était étale, la brise avait mollie, et ils avaient la paresse des avions. Ils se trouvaient au large des îlots de Ténèvec.

— Est-ce que nous allons demeurer longtemps en panne dans ces parages? fit Guyarmarch. Voici kornog qui passe à la teinture et mon entrepont sonne à toute volée l'heure du fristic. Avec ça pas moyen d'endormir l'appétit: plus une goutte de casse-poitrine à siroter. Ah! je n'en puiserai pas longtemps de cette qualité-là. Fini! le tonneau est sec. La cambuse est vide! Eh! eh! il était ton contemporain, garçon. Il y a de cela vingt-trois ans que je fis sa récolte, et si vingt-trois ans démolissent ferme les chrétiens, il bonifient joliment l'eau-de-vie.

Yan, plongé dans ses réflexions, n'écoutait pas le verbiage du bonhomme. Plein de son idée, celui-ci continuait: — Vingt-trois ans! Comme le temps passe! Et il me semble que c'était hier... Bout ch'arran! Quelle note on fit au Cap ce jour-là... Non; c'était une nuit... Les femmes mêmes s'en mêlaient. Nous fêlions tous sur le ventre... Sainte Anne d'Auray, quelle danse!... Oui, c'était bien une nuit... Un Raz tel que de vie de pilleur on n'en avait jamais vu de pareil. Ar'chan et ce vieux baz doth de Keinek étaient là quand le vapeur est venu s'enfermer sur l'od ar Bach; ils l'ont vu passer à quelques brasses d'eux, presque par-dessus leurs têtes, Gurun! quel coup de tabac! Tu ne t'en souviens pas, toi, tu étais trop montard.

Yan fit un mouvement d'attention. — Drôle tout de même! Si quelqu'un était venu me dire: « Tu sais, Mik Guyarmarch, à bord de ce grand steamer, il y a un moussaillon en herbe qui sera un jour ton gendre », j'aurais bien ri.

Le jeune homme tressaillit. Le père de Gaid savait peut-être quelque chose. Pourquoi n'essaierait-il pas de le faire parler?

— D'après ce que m'a conté le vieux, dit-il en s'efforçant de dissimuler son impression, ce fut un fameux pillage, hein!

— Je te crois: une cale bondée de vin et de brandy. Malheureusement, le Raz nous en fibusta la moitié.

— Quel coup de croc vous avez dû donner!

— Oh! pour sûr! On n'était pas manchot dans ce temps là.

— Et, sans doute, vous fûtes un des premiers qui montèrent à l'abordage?

— Pour ça, tu peux le croire.

— Alors vous avez vu les derniers survivants du naufrage?

— Parbleu!

Soudain le pilleur se ravisa: — C'est-à-dire que je me trompe: Keinek et Ar'chan les ont vus, ou du moins leurs cadavres. Quand j'ai mis le pied à bord, la lame avait déjà balayé le pont.

— Il y avait, m'a-t-on dit, une femme jeune, d'une grande beauté; puis...

— Va donc courir la boutine, avec tes histoires de revenant, toi, interrompit soudain Guyarmarch, de mauvaise humeur. Interroge Keinek, si tu veux. Moi, je ne sais rien de tout ça.

Et Yan eut beau le provoquer par des questions répétées, il se retrancha dans une prudente réserve, se repençant déjà d'avoir maladroitement excité la curiosité de son futur gendre. Il était de ceux qui n'aimaient pas à évoquer certains épisodes de la terrible nuit du naufrage.

Craignait-il de se compromettre et de trahir en même temps un secret qui n'était pas à lui seul? Ne répondait-il pas aussi que, la vérité une fois connue de Yan, l'orgueil d'une origine moins de Yan ne détachait celui-ci de Gaid?

Toutefois, l'insouciance qu'il avait paru dès lors aussi à se délier la langue, auparavant à se faire fit qu'irriter davantage les impatients desirs du jeune homme.

Puisque Guyarmarch se taisait à son tour, il interrogerait Keinek, et il fant-

drait que le malin s'en mêlât s'il ne contraignait pas le septuagénaire à soulever un coin du voile que chacun s'obstinait à tirer sur le passé.

Keinek était alors âgé de soixante-dix-sept ans.

Les infirmités l'avaient rendu misanthrope. Comme les animaux qui aiment à souffrir seuls, il s'était retiré dans une mesure de la Pointe du Van, où il pouvait exhiler à l'aise les gémissements que lui arrachait la douleur.

Il vivait là, seul, se rendant péniblement, et de loin en loin, à Lescoff, où il mendiait de menues provisions que la charité publique n'osait lui refuser. Il avait laissé croître ses cheveux et sa barbe, qui retombaient en mèches emmêlées et drues sur ses épaules voûtées et sa poitrine creusée par l'âge.

Leur blancheur douteuse faisait ressortir davantage le bistre de son visage atrocement parcheminé et sillonné de rides profondes.

Quand on le voyait venir de loin, appuyé sur son bâton de houx, aussi nouveau, aussi difforme que sa personne, on disait: « Voilà l'hermite du Van! » et les petits enfants, effrayés par cette étrange apparition, se blottissaient, éperdus, dans les jupes de leurs mères.

Depuis quelque temps il n'avait pas fait sa tournée périodique. On était à la fin de mai. Un grand mois avait passé sur cette éclipse. « Peut-être, pensait-on, a-t-il rendu son âme au bon Dieu, qui a dû en être bien marri. M. le recteur ferait bien d'aller jeter un peu d'eau bénite sur cette carcasse à la côte, et l'enfourir précieusement, de peur que son voisinage ne nous attire quelque fièvre maligne! »

Yan ne connaissait pas la retraite du vieux solitaire, mais il se promettait de la découvrir, à force d'explorer, de haut en bas, toutes les cavités de la Pointe.

Il se mit donc en campagne, un matin, anxieux, inquiet, agité, choisissant avec soin les chemins les plus inaccessibles et les moins découverts, sondant de l'œil toutes les infraconsistances du roc, prêtant l'oreille au moindre bruit.

Tout à coup il lui sembla que du sommet d'une pente raide, sentier de chèvre à mi-corps de la falaise qu'il gravissait en ce moment, de menus fragments de granit roulaient autour de lui. Il s'arrêta, levant la tête, il attendit. Un silence presque absolu l'environnait à cette heure matinale. A peine percevait-il à ses pieds le frolement des vagues mouvantes se traînant sur la grève du Borgne.

Il allait reprendre son ascension, quand le son d'une voix irritée retentit au-dessus de sa tête. Cette voix criait: — Misérables! lâches! assassins! Rendez-là moi! je vous enjoins de me la rendre! Vous avez déjà pris le petit Querzad. Mais elle je la veux, elle est à moi. C'est ma fille!

Il ne lui en fallut pas davantage pour qu'il se rendit compte de ce qui se passait là-haut. C'était Ar'Zod qui surprenait au milieu d'une de ces hallucinations fréquentes, de ces crises plus faciles à naître dans ces lieux sauvages et déserts.

A suivre